



## Archives et patrimoine historique

### Décision n° 2024-364

**Objet :** Acceptation d'un don sans condition ni charge par Monsieur René CÉOLIN d'une pièce de Monneron et des bulletins non reliés des Amis de Sceaux de 1925 à 1938

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier en date du 28 novembre 2024 de Monsieur René CÉOLIN, proposant de faire don à la Ville d'une pièce de confiance dite de Monneron et de la première série des bulletins des Amis de Sceaux (collection non reliée, 1925-1938),

Considérant l'intérêt historique de ces documents,

Considérant que la donation dont il s'agit n'impose ni condition ni charge à la ville de Sceaux,

DECIDE d'accepter la donation faite à la ville de Sceaux par Monsieur René CÉOLIN d'une pièce de Monneron et des bulletins non reliés des Amis de Sceaux de 1925 à 1938

Notification de la présente décision est adressée à Monsieur René CÉOLIN.

Fait à Sceaux, le 5 décembre 2024



*Philippe Laurent*

Philippe LAURENT